

Madame la Députée,

L'Association loi 1901 UPSE « Union des Professionnels Solidaires de l'Événementiel » qui fédère les 55 000 petits et moyens entrepreneurs de l'événementiel (autoentrepreneurs, TPE et PME) non représentés à ce jour par les instances nationales historiques vous transmet une synthèse de nos besoins urgents au vu de la gravité et de la durabilité de la crise de la covid-19 que notre secteur traverse.

En effet, compte tenu des dernières annonces du Ministre de la Santé Monsieur Olivier Veran, ce mercredi 23 septembre 2020, notre secteur est condamné :

- Pour le secteur du mariage :  
La limitation du nombre d'invités, l'interdiction des soirées dansantes et cocktails debout et les recommandations de reporter les mariages ont signé la fin anticipée de notre saison 2020 et l'annulation des derniers mariages à venir,
- Pour le secteur des événements des collectivités :  
Avec une jauge de 1000 personnes, les risques sanitaires encourus, et l'impossibilité des élus à appliquer le protocole porté par l'UNIMEV sur des événements de petites envergures de type associatif, les foires, salons et événements associatifs qui font le lien social de notre pays sont à l'arrêt.
- Pour le secteur des événements privés d'entreprises :  
Devant le risque de cluster, les entreprises font le choix de ne plus organiser d'événements corporate type séminaires.

Au-delà des interdictions, notre secteur souffre de recommandations graves qui entraînent l'annulation des événements.

**Nous demandons donc un soutien massif et spécifique à l'événementiel à travers un plan d'urgence à l'événementiel pour tous les événements : privé, public, particulier, entreprise, association...**

**Concernant les aides nationales :**

- **le prolongement du Fonds de Solidarité pour tous les prestataires événementiels:** le Fonds de Solidarité est actuellement **inaccessible** pour de nombreuses entreprises qui travaillent pourtant **EXCLUSIVEMENT** dans l'événementiel. Depuis fin mai, ces entreprises se voient refuser leurs demandes d'aides du fait de leur enregistrement subtil par l'INSEE à un code APE ne reflétant pas leur métier réel (contrairement à leur extrait K-bis sur lequel leur activité est bien précisée). **Nous appelons à une prise en compte de la réalité des métiers dans l'attribution du Fonds de Solidarité, à une réintégration de ces exclus depuis fin mai et à une prolongation du Fonds de Solidarité au-delà du mois de décembre jusqu'à la reprise réelle de notre secteur, certainement pas avant l'été 2021.**
- une meilleure **prise en considération des charges réelles** des entreprises,  
une **modulation du montant** de l'aide du Fonds de Solidarité en fonction des charges des entrepreneurs
- un **doublage du seuil du bénéfice** pour l'accès au Fonds de Solidarité (qui est le seul critère à ne pas avoir doublé dans le PLFR3)
- un effet **rétroactif de ces aides** pour les entreprises qui n'ont pas eu le droit au Fonds de Solidarité et qui ont pourtant des pertes de plus de 50% de chiffres d'affaires .
- le **maintien de l'exonération des charges patronales** au moins jusqu'au 31 décembre 2020: elle s'est terminée au 31 Mai.
- le **maintien du chômage partiel et son prolongement jusqu'à la reprise réelle de notre secteur, certainement pas avant l'été 2021.**
- le **report de remboursement** des échéances de prêts bancaires

**Concernant les aides territoriales :**

- Une obligation par l'État auprès des collectivités de mettre en place ces aides

**Aujourd'hui si des budgets ont été attribués aux territoires, nous alertons sur la non-délivrance de ces aides.**

Les maires n'étant pas tous élus à la fin du confinement, les intercommunalités n'étaient pour la plupart pas votées non plus : les aides territoriales comme l'aide de 1000 euros des communautés de communes pour les TPE, PME fortement impactées n'ont ainsi pas pu être mises en place : Rares sont les communautés de communes qui ont ainsi aidé leurs entreprises locales.

Nous demandons aussi :

- une **harmonisation de la nature des aides territoriales** : différentes d'une région à une autre, d'une communauté de communes à une autre... certaines aides sont des subventions, d'autres des prêts, d'autres sont inexistantes.
- une **harmonisation des critères d'obtention de ces aides** : différentes d'une région à une autre, d'une communauté de communes à une autre... certaines sont ouvertes aux autoentrepreneurs, d'autres non, d'autres imposent des seuils de chiffres d'affaires...
- le non-conditionnement de l'attribution de ces aides régionales à l'obtention du Fonds de Solidarité nationale afin d'éviter que certains cumulent toutes les aides et que d'autres soient **exclus de tous les dispositifs**; les territoires devant au contraire pallier au manque national.
- l'attribution de subventions aux entreprises souffrant de l'annulation d'événements des collectivités par l'**utilisation des budgets évènementiels** initialement affectés à ces événements.
- l'**exonération de la CFE**

L'association UPSE espère Madame le Députée, que cette synthèse vous aura permis de mieux appréhender nos besoins.

Nos entreprises souffrent véritablement d'un arrêt quasi-total de l'activité et nos trésoreries sont épuisées.

Les spécificités des entreprises que nous représentons étant nombreuses, c'est avec gravité que nous sollicitons urgemment un rendez-vous.

Trop d'entreprises restent en effet exclues des dispositifs. Il est vital que des mesures concrètes soient prises pour qu'aucune entreprise ne soit oubliée.

Nous espérons que vous accorderez le soutien à ce secteur de plusieurs dizaines de milliards d'euros et vous prions d'agréer, Madame la Députée, l'expression de notre plus haute considération.

Mélissa HUMBERT-FERRAND  
Présidente de l'UPSE  
06 48 57 37 89  
melissa.humbert@upse.fr

Brice ETIENNE  
Vice-Président de l'UPSE  
06 85 81 28 02  
brice.etienne@upse.fr